

Les motifs qui animent les soumissionnaires d'une entreprise publique ne diffèrent pas de ceux qui inspirent d'autres soumissionnaires qui croient avoir droit à ce que leurs propositions soient reçues confidentiellement, comme le premier ministre l'affirme, bien qu'il n'ait pas été fort précis dans son affirmation, parce qu'un ministre qui recevrait confidentiellement par cette proposition manquerait gravement à son devoir. Il dit que ces offres ont été reçues sans préjudice à recours. Il a ainsi emprunté une expression légale qui n'a point d'application ici. Un particulier fait une offre; il s'est qu'il s'expose à la voir rejeter ou accepter; il sait également que s'il ne remplit pas les conditions de son offre au gouvernement, cette offre sera rendue publique. Qui nous parle d'humiliation? Tous les jours, des entrepreneurs font des soumissions et on leur accorde des contrats à la condition qu'ils les exécutent. Une des conditions est qu'ils fournissent des garanties; chaque jour quelques-uns manquent de les fournir. Quelquefois, un partisan des honorables messieurs de la droite achète la garantie d'un entrepreneur, et l'entrepreneur suivant obtient le contrat; mais je ne sache pas que les entrepreneurs qui échouent, aient droit à ce que leurs noms soient tenus cachés, pour qu'ils ne soient pas exposés à l'humiliation de passer, pour des gens qui ne remplissent pas leurs engagements. La gestion des affaires publiques serait en péril si les ministres pouvaient s'arroger le pouvoir de cacher à la Chambre et au pays certaines offres qui leur sont faites, pour n'en produire qu'une seule. L'honorable monsieur violait les règles de la Chambre lorsqu'il a indiqué la nature des documents qu'il refuse de produire. En même temps, il nous dit que les offres qu'il refuse de produire n'ont pas été rejetées, mais que les soumissionnaires qui les avaient faites se sont trouvés dans l'impossibilité d'y donner suite,—que la difficulté vient, non du fait que les offres étaient trop avantageuses pour eux-mêmes, mais de ce qu'ils n'ont pu les parachever, ce qui explique, par suite, que s'ils eussent pu remplir toutes les conditions, le gouvernement aurait accepté ces offres. Au cours du débat sur la motion que je proposai l'année dernière, le ministre des chemins de fer nous donna quelques détails sur la configuration de la ligne, mais il déclara positivement que la section de Selkirk à Kamloops serait construite, moyennant \$13,000 en espèces et 13,000 acres de terres, par mille.

M. CASEY. \$10,000 par mille.

SIR CHARLES TUPPER. Non. Si je me rappelle bien, c'était treize millions en espèces et vingt-six millions d'acres de terres.

M. BLAKE. Eh! bien, M. l'Orateur, cela prouve combien il importe d'avoir les documents. L'honorable ministre lui-même ne se rappelle pas si c'était \$13,000,000 et 26,000,000 d'acres de terres.

SIR CHARLES TUPPER. Oh! oui.

M. BLAKE. Mais vous ne vous en souveniez pas tout à l'heure.

SIR CHARLES TUPPER. Voyez ce que dit le Comptendu des Débats.

M. BLAKE. Je me soucie fort peu de ce que disent *Les Débats*. Je parle du manque de mémoire de l'honorable monsieur. Pourquoi n'avons-nous pas les détails de cette offre? Le 29 juin dernier, à un picnic, l'honorable premier ministre s'exprimait ainsi :

"Je puis dire ceci, et l'honorable ministre des finances qui est présent, peut corroborer mon assertion, si c'est nécessaire : dans le moment, plusieurs capitalistes, sachant qu'il y a une certaine fortune à réaliser dans la construction du chemin de fer, demandent que l'entreprise leur soit transférée. Ils nous ont dit : "Nous vous dégagerons de toute responsabilité et de toute appréhension d'être taxés. Nous accepterons l'entreprise, nous construirons la ligne et nous y ferons des fortunes. Dans le moment actuel, le gouvernement a les offres sous considération, en sorte que la construction de la ligne n'offre plus de risques."

M. BLAKE

Voilà ce que l'honorable monsieur déclarait avant de partir pour l'Angleterre. Or, quels sont ces particuliers que l'honorable monsieur traite d'amis du gouvernement et qui, dans l'intérêt du gouvernement ou un but patriotique, s'efforcent de se conformer aux vues du gouvernement? Il nous dit que ce sont des capitalistes qui ont fait des offres, parce qu'ils espèrent réaliser des fortunes dans l'entreprise. Or, M. l'Orateur, pourquoi ne nous soumet-on pas les offres de ces messieurs? Est-ce que leurs noms ne nous seront pas donnés? Voulaient-ils nous faire des offres secrètes? L'honorable ministre le nie. Alors pourquoi ne nous donne-t-on pas tous les détails de ces offres? Pourquoi envelopper de mystère et de ténèbres toute cette transaction, si elle n'est pas secrète? Je suis heureux de voir que l'honorable député de Lambton va demander le vote sur cette question, et j'espère que les membres de la droite voteront contre, en aussi grand nombre que possible.

M. LANGEVIN. Je regrette que l'honorable monsieur ait qualifié de "despotique" la manière d'agir du gouvernement dans cette affaire. Il n'y a pas ici trace de despotisme; nous avons soumis, relativement au contrat, tous les documents que nous pouvions produire. Il arrive fréquemment que l'administration déclare que, dans l'intérêt du pays, elle ne peut produire tous les documents relatifs à un contrat et le Parlement accepte la déclaration du gouvernement.

L'honorable monsieur prétend que le gouvernement n'est pas juge dans ce cas, mais bien le Parlement. Or, le gouvernement qui connaît tous les détails des négociations, déclare positivement que les documents actuellement soumis à la Chambre, sont vraiment les seuls qu'il puisse produire,—qu'il n'existe pas de meilleure offre que celle-ci,—que les autres offres—informes si l'on veut—ont été faites, puis retirées, et que le gouvernement a envoyé trois ministres en Angleterre, pour y conduire les négociations.

Si deux ou trois capitalistes viennent dire au gouvernement: "Nous sommes prêts à construire cette ligne, moyennant tant en espèces, et tant en concessions de terres," le gouvernement ne doit pas considérer ces paroles comme une offre. Mais nous disons: "Voici une soumission faite par des capitalistes qui sont capables de lui donner effet, et nous en avons fait un contrat."

L'honorable chef de l'opposition prétend qu'il ne s'agit ici que d'un contrat ordinaire pour travaux publics. Quand nous passons un contrat, toutes les soumissions sont soumises au parlement, s'il les demande; pourquoi n'en serait-il pas de même dans le cas actuel? Quand un particulier fait une soumission, pourquoi craindrait-il que cette soumission fût connue? Assurément, l'honorable monsieur ne met pas cette grande entreprise, la plus considérable, peut être, dont le parlement ait eu à s'occuper, au même rang qu'une soumission pour la construction d'un phare ou d'un quai. C'est une vaste entreprise,—tellement vaste que les honorables messieurs de la gauche, le parlement et le gouvernement sont tous d'avis que nous ne devons pas nous en charger nous-mêmes, mais les transférer à une compagnie de capitalistes, pouvant disposer de la plus grande somme de capitaux que nous ayons pu trouver; et l'honorable monsieur doit savoir, qu'avec tous leurs capitaux, ces messieurs ont hésité à se charger de pareille entreprise. Il sait parfaitement que les capitalistes ne peuvent faire des soumissions pareilles sans s'entendre avec d'autres, entrer en négociations avec de grandes institutions monétaires, et que quand même les négociations eussent été faites avec le gouvernement, ce n'est pas une raison pour les soumettre au Parlement. Et pourquoi? En pareils cas, les négociations procèdent de vive voix et ne sont pas mises par écrit, comme d'autres négociations. J'espère que l'honorable député de Lambton ne réussira pas à faire adopter sa motion. S'il persiste à provoquer le vote, j'espère que la majorité jugera que cette motion ne mérite pas son appui.